

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 19/07/2022 SLOW

ID : 037-200043065-20220707-2022_07_09-DE

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 30 juin 2022

Date d'affichage :

Le 30 juin 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi sept juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA jusqu'au point VIII, Madame Marie ARNOULT, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Gérard LETOURMY (suppléant de M. Pascal DUPRÉ), Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Michel CASSABÉ (suppléant de Mme Christine FAUQUET) et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Josette GUERLAIS à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Marie-France HUREAU à Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Rémi LEVEAU à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Pascal GASNIER à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Richard CHATELLIER à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point IX Monsieur Atman BOUCHEKIOUA à Madame Marie ARNOULT.

Excusé(s) : Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Rémi LEVEAU, Monsieur Pascal GASNIER, Monsieur Richard CHATELLIER, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU et à partir du point IX Monsieur Atman BOUCHEKIOUA.

Absent(s) : Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur José BONY

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DENIAU

Délibération n°2022 – 07 – 09

Ressources humaines - modification du tableau des effectifs

Monsieur Thierry PRIEUR, Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu le Code de la Fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juin ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines en date du 27 juin 2022 ;

A l'issue des arbitrages intervenus dans le cadre des entretiens professionnels 2021, il a été acté la stagiairisation de plusieurs agents contractuels sur des emplois permanents. Il est donc proposé d'ouvrir les postes suivants :

- 4 postes d'adjoint technique territorial à temps complet – 2 pour effectuer les missions d'agent de petite enfance et 2 pour effectuer les missions d'agent d'exploitation au sein de la régie assainissement
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet- pour effectuer les missions d'assistant(e) administratif(ve) au sein du service commun urbanisme et planification

Dans le cadre de la mutation d'un agent au sein des crèches communautaires, il convient d'ouvrir un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.

Afin de permettre le bon fonctionnement des structures d'accueil collectif de mineurs communautaires à la rentrée 2022-2023, il convient de :

- Maintenir l'ouverture des 21 postes d'adjoint d'animation territorial contractuel à temps complet et les 2 postes d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet.
- Ouvrir 3 postes d'adjoint d'animation territorial contractuel à temps complet et 1 poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet, conformément à l'article 3°1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (pour les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, pour douze mois maximum sur une période de dix-huit mois).

Dans le cadre de la réforme liée à la petite enfance dont la mise en place est prévue le 01 septembre 2022, il est nécessaire de consolider les effectifs intervenant sur les structures d'accueil de Petite enfance et de créer deux postes :

- un poste d'Infirmier(e) crèche/référent(e) santé et accueil inclusif (50%)/Animateur(trice) Relais Petite Enfance (50%)
- un poste d'Educateur(trice) de jeunes enfants de terrain

Compte tenu de l'issue des jurys de recrutement, il est proposé d'ouvrir :

- 1 poste d'Infirmier territorial en soins généraux à temps complet (contractuel)

Et par ailleurs,

- De maintenir l'ouverture du poste d'Educateur de jeunes enfants à temps complet contractuel

Conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités et leurs groupements peuvent recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite, d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aurait pu aboutir au terme de la première année.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les demandes suivantes :

- D'adopter le tableau des effectifs suivant :

Grades-Emplois	Catégorie	postes ouverts au 07/07/2022	Pourvu	Non Pourvu
Emploi Fonctionnel				
DGS (20 000 à 40 000)	A	1	1	
DST (20 000 à 40 000)	A	1	1	

Filière Administrative				
Attaché principal	A	1		1
Attaché	A	5	5	
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	
Rédacteur principal 2ième classe	B	1	1	
Rédacteur	B	2	2	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6	5	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	4	
Adjoint administratif	C	5	4	1
Filière Technique				
Ingénieur hors classe	A	1	1	
Ingénieur principal	A	1		1
Ingénieur	A	4	4	
Technicien principal de 1ère classe	B	3	3	
Technicien principal de 2ème classe	B	2	2	
Technicien	B	1	1	
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	6	3	3
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	12	10	2
Adjoint Technique	C	17	13	4
Filière Animation				
Animateur Principal 1ère classe	B	1	1	
Animateur Principal 2ème classe	B	2	1	1
Animateur territorial	B	1	1	
Adjoint d'animation	C	8	8	
Filière Sociale et Médico-Sociale				
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1	
Puéricultrice de Classe Normale	A	1	1	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	1	1	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2	
Educateur de Jeunes Enfants	A	2	2	
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	2	2	
Auxiliaire de Puériculture Principal de classe normale	B	6	5	1
Filière Sportive				
Educateur A.P.S. Principal de 1ère classe	B	1	1	
CONTRACTUELS				
Attaché	A	6	5	1
Infirmier en soins généraux	A	1		1
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	
Educateur A.P.S Principal de 1ère classe	B	1	1	
Educateur A.P.S	B	5	3	2
Adjoint administratif	C	5	2,5	2,5
Adjoint Technique	C	14	10	4
Adjoint d'animation	C	24	20	4
Total général		160	130,5	29,5

Le Président,

Thierry BOUTARD

